



D.2024.12.11.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.2 - Convention de mandat n° CM 2024-1054 à conclure avec Tisséo Voyageurs pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites de Mesplé, Basso Cambo et le P+R Garossos – Approbation de la convention

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Par délibération D.2023.02.08.3.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2023-2029 et son cahier des charges entre Tisséo Collectivités et sa régie, Tisséo Voyageurs.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations d'études et de travaux.

Dans le cadre de ce mandat, Tisséo Collectivités souhaite confier à Tisséo Voyageurs l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites de Mesplé, Basso Cambo et du P+R Garossos.

L'article 40 de la loi ApeR impose progressivement l'installation d'ombrière photovoltaïque (PV) sur les parkings couvrant des surfaces >1500 m². Bien que les textes d'application soient toujours en cours d'établissement, Tisséo s'engage dans une démarche de développement durable et lance la réalisation d'étude et de travaux pour l'implantation de trois centrales photovoltaïques sur les sites de Mesplé, Basso Cambo et le P+R de Garossos raccordé en BT.

En plus de ces études et travaux, le projet portera sur les études de raccordement en HTA sur les trois sites Métro suivants :

- BORDEROUGE : raccordement à un poste de livraison métro entre le P+R et l'atelier où se situe le poste livraison
- RAMONVILLE : raccordement à un poste de livraison métro en interne entre le P+R et le poste livraison situé dans la station par la maîtrise d'œuvre
- ARGOULETS : raccordement en interne dans la station ARGOULETS en ouvrant une des artères HTA existante métro et en l'absence d'un poste de livraison.

Le modèle retenu pour ces installations est celui de l'autoconsommation individuelle. Les centrales devront être équipées de fonctions « zéro injection ». Les études et les travaux en découlant réalisés par la maîtrise d'œuvre s'attacheront à permettre l'extension des installations et ceux quel que soit le futur modèle de valorisation.

Le programme est joint en annexe de la présente délibération.

Le présent mandat est conclu entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs sans publicité ni mise en concurrence en raison de la situation de quasi régie de Tisséo Voyageurs.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 1 260 680 € HT.

L'objectif de mise en service de la première centrale est fixé au début du 2^{ème} semestre 2026.

Les jalons sont les suivants :

- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre : Janvier 2025
- Attribution marché MOE : Avril 2025
- Etude MOE pour travaux : 2^{er} trimestre 2025 et permis de construire
- Consultation travaux marché travaux 3^{ème} trimestre 2025
- Début Travaux Fin 2025
- Première Mise en service 2^{ème} semestre 2026
- Dernière Mise en service fin 2026

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le programme de l'opération d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites de Mesplé, Basso Cambo et du P+R Garossos ainsi que la convention de mandat et d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Jop n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de l'opération d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des sites de Mesplé, Basso Cambo et du P+R Garossos pour un montant de 1 260 680 € HT.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de mandat n° CM 2024-1054 à conclure entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2024 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES